L'agriculture urbaine, composante essentielle des collectivités viables

Un jardin communautaire intégré dans le plan d'ensemble d'un développement immobilier à Boulder au Colorado

Mémoire présenté à

L'Office de consultation publique de Montréal

dans le cadre de la consultation publique sur l'agriculture urbaine

par

VIVRE EN VILLE
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE

Juin 2012

Recherche et rédaction
Vincent Galarneau
— *Conseiller en environnement, verdissement et agriculture urbaine, Vivre en Ville*
Philippe Cousineau Morin
— *Chargé de politique et dossiers, Vivre en Ville*

Coordination
Christian Savard
— *Directeur général, Vivre en Ville*
Jeanne Robin
— *Directrice générale adjointe, Vivre en Ville*

Présentation

Vivre en Ville

Vivre en Ville, le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable, œuvre principalement à la sensibilisation des acteurs québécois afin de favoriser l'application des principes du développement durable dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Par des recherches, des outils de formation et des évènements, l'équipe de Vivre en Ville stimule l'innovation et participe à l'émergence d'une vision nouvelle du développement des agglomérations québécoises, centrée sur les collectivités viables.

Organisme national d'intérêt public fondé en 1994, Vivre en Ville a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement du territoire optimal, contribuant au bien-être physique et psychologique des citoyens.

Vivre en Ville contribue au débat public par sa participation à des colloques, à des audiences ou à des consultations publiques, ainsi que par la réalisation de projets d'amélioration de la qualité de vie, inspirés d'expériences internationales et appliqués tant à l'échelle des agglomérations et des quartiers urbains, que des villages et des milieux ruraux.

Avant-propos

Vivre en Ville tient tout d'abord à saluer la démarche de consultation publique organisée par l'Office de consultation publique de Montréal en réponse à l'initiative populaire pilotée par le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU). Il s'agit non seulement d'une belle mobilisation du mouvement communautaire, d'un exercice de participation citoyenne constructif, mais également d'une occasion exceptionnelle pour la Ville de Montréal et l'ensemble des acteurs de la société civile de réfléchir au modèle montréalais d'intégration de l'agriculture et de l'alimentation dans la planification urbaine.

Vivre en Ville considère que la participation des citoyens, des organismes non gouvernementaux et des entreprises aux orientations municipales est une des clés dont disposent les collectivités pour tendre vers un urbanisme plus durable. En ce sens, la Ville de Montréal peut se vanter de disposer d'un organe de consultation efficace et démocratique. Les recommandations présentées dans ce mémoire visent à nourrir cette démarche complexe à laquelle devront adhérer un maximum d'acteurs, à commencer par la Ville elle-même, qui a encore tout le loisir de devenir une pionnière en la matière au Canada.

Table des matières

Présentation 4
Vivre en Ville 4
Avant-propos 4
Sommaire 6
L'agriculture et la ville 8
L'agriculture urbaine au service des collectivités viables 8
Les bénéfices de l'agriculture urbaine 9
Intégrer l'agriculture dans la planification et la gestion des municipalités 11
1) Réviser la règlementation 11
2) Créer ou bonifier des programmes de soutien 13
3) Intégrer l'agriculture urbaine dans les processus de planification 16
L'urbanisme et le territoire agricole 19
L'urbanisme agricole ou « l'agriculture soutenue par la municipalité » 19
La protection et la valorisation du territoire agricole 21
L'agriculture urbaine, au service de l'aménagement durable du territoire 23
Bibliographie 24

Sommaire

Pour Vivre en Ville, l'aménagement durable du territoire passe par la création de milieux de vie complets, ce qui inclut la réponse aux besoins fondamentaux de la population tel que celui de se nourrir. La Ville de Montréal dispose de moyens très concrets (planification, programmation et règlementation) pour développer la zone agricole par l'intérieur et ainsi stimuler le caractère nourricier de la ville, condition indissociable de sa viabilité à long terme.

Vivre en Ville invite la collectivité montréalaise à penser de manière systémique l'intégration de la production agricole et de la distribution alimentaire dans sa planification. L'enjeu qui se pose dépasse en effet la production jardinière; il interpelle la capacité des résidents de la ville à s'approvisionner durablement en aliments. Les recommandations de ce mémoire visent donc une meilleure planification municipale de l'agriculture, à travers différents volets. Vivre en Ville soumet donc les propositions suivantes :

Législation et réglementation

+ Adapter la règlementation municipale afin de permettre, sous certaines conditions, les activités agricoles légères telles que le jardinage écologique, l'apiculture et l'élevage d'animaux de basse-cour dans les zones résidentielles.
+ Adopter un zonage mixte afin de faciliter l'établissement des petits commerces alimentaires, des marchés publics et des points de chute de produits locaux en permettant, sous certaines conditions, la vente des produits issus de l'agriculture urbaine dans les zones résidentielles.
+ Exiger des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (jardinage écologique, agriculture biologique) et compatibles avec le mode de vie urbain, tant dans les services de la Ville que dans les projets communautaires et commerciaux supportés par la Ville.

Programmes et incitatifs

+ Soutenir techniquement et financièrement les initiatives communautaires d'agriculture urbaine afin d'encourager leur pérennité, notamment à l'égard de l'accès à long terme à des terrains propices à l'agriculture.
+ Évaluer la pertinence de la fiducie foncière d'utilité sociale comme mode de tenure des terres pour l'agriculture urbaine, périurbaine et rurale.
+ Créer des incitatifs fiscaux ou des concours d'innovation à l'intention des promoteurs immobiliers qui intègrent l'agriculture urbaine dans leurs projets de développement et de rénovation, tout particulièrement ceux incluant du logement social.
+ Promouvoir la création de jardins partagés dans les quartiers de plus faible densité, par exemple dans les cours arrière ou entre les résidences.

Planification

+ Participer à la mise sur pied d'un Conseil de la politique alimentaire à Montréal en collaboration avec les acteurs du milieu.
+ Réaliser un inventaire des initiatives et des espaces vacants à l'échelle de la ville afin d'évaluer le potentiel de production agricole urbaine.
+ Arrimer la planification du développement de l'agriculture urbaine avec les autres plans touchant le secteur agroalimentaire et le territoire agricole à Montréal.
+ Travailler en concertation avec le milieu de la recherche afin de poursuivre les études et les évaluations nécessaires, notamment en matière de santé publique et d'aménagement du territoire.

Urbanisme agricole

+ Encourager, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation existant, la réalisation d'un projet pilote d'urbanisme agricole sur des terrains limitrophes à la zone agricole et documenter ses retombées sociales, environnementales et économiques afin d'évaluer le potentiel du modèle.

Protection et valorisation du territoire agricole

+ Protéger la zone agricole permanente de la ville de Montréal. et de la région métropolitaine.
+ Préconiser un modèle d'urbanisation axé sur la mixité et la densité.

Ce mémoire s'ouvre sur une première section qui rappelle la complémentarité historique de l'agriculture et de l'urbanisation ainsi que les rôles de l'agriculture en milieu urbain. Il présente ensuite différents outils que les municipalités ont à leur disposition pour intégrer l'agriculture urbaine dans leur planification et leur gestion. Ces stratégies sont illustrées par des exemples mis en œuvre par des villes nord-américaines. La dernière section traite de la protection et de la valorisation du territoire agricole, enjeu crucial dans le contexte d'une réflexion sur la durabilité du système alimentaire urbain et plus largement, sur la viabilité de nos collectivités.

L'agriculture et la ville

Toute société dépend fondamentalement de sa capacité à nourrir sa population. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir qu'historiquement, la croissance des villes est directement reliée à l'accumulation de surplus alimentaires. L'engouement actuel pour l'agriculture urbaine peut laisser croire qu'il s'agit d'un phénomène récent. Or, les vestiges de civilisations anciennes suggèrent une intime coexistence entre les systèmes de production agricole et les patrons d'urbanisation. La ville d'Uruk en Mésopotamie ancienne, de Teotihuacan dans l'empire aztèque, de York dans l'Angleterre médiévale, de Paris avant la première guerre mondiale et de New-York durant la Grande dépression, sont autant d'exemples qui démontrent l'importance accordée à l'agriculture en milieu urbain (Smit, 1996). Les grands établissements humains d'aujourd'hui, s'ils veulent être résilients, doivent conserver, voire accroître la présence de l'agriculture à l'intérieur et à proximité de la ville.

L'imbrication historique de l'agriculture et de l'urbanisation amène d'ailleurs à questionner la logique qui a conduit à leur séparation de plus en plus nette au courant du XXème siècle. D'une part, l'avènement de l'approche fonctionnaliste dans l'aménagement des villes, qui préconisait une séparation des fonctions, a certainement contribué à éloigner la production agricole des foyers de consommation. D'autre part, le phénomène a été catalysé par l'augmentation de la valeur foncière du sol urbain, la rente offerte par l'agriculture ne pouvant pas concurrencer celle offerte par le développement résidentiel ou commercial. Il faut également souligner que le modèle agroindustriel qui s'est répandu dans le monde après la seconde guerre mondiale est peu compatible avec la qualité de vie que recherchent bien des citadins. Enfin, le prix dérisoire du transport des marchandises, du moins jusqu'à tout récemment, a indubitablement incité les villes nord-américaines à s'approvisionner, pour leur alimentation, dans le marché mondial. Ce faisant, elles sont devenues largement dépendantes du commerce international et de ses longues chaines de ravitaillement pour assurer la sécurité alimentaire de leur population. À Denver, par exemple, moins de 1% de la nourriture consommée dans la région métropolitaine est produit au Colorado (Goldstein & al., 2010 : 21).

L'agriculture urbaine au service des collectivités viables

Plusieurs grandes agglomérations humaines ne sont pas souveraines (contrôle) au plan alimentaire, tandis que la sécurité alimentaire (offre, accès) demeure un enjeu significatif. Preuve en est qu'encore aujourd'hui, 17% de la population montréalaise vivrait en situation d'insécurité alimentaire (Drouin, 2012). Doit-on réellement rappeler que dans la pyramide de Maslow, se nourrir est un des besoins fondamentaux sur lequel reposent beaucoup d'autres?

Si l'humain est au centre des collectivités viables, l'accès aux aliments doit également être au cœur des préoccupations des décideurs, gestionnaires et citoyens des villes et des villages.

Pour Vivre en Ville, une collectivité viable est « un milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie. Son mode de développement assure l'équité entre les personnes et avec les générations futures, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à long terme ». Partant de cette définition, il apparait cohérent que l'enjeu de l'accès à une offre alimentaire de qualité soit pris en compte dans le cadre de la planification d'une collectivité, au même titre que le transport et l'habitation, par exemple. Dans cette optique, l'agriculture urbaine est une des stratégies qui peuvent être mise de l'avant par la municipalité et la collectivité montréalaise, en partenariat avec les autres acteurs du milieu. En plus de son apport concret en nourriture, encore très marginal dans la plupart des villes, l'agriculture urbaine peut générer de nombreux bénéfices qu'il importe de rappeler succinctement.

Les bénéfices de l'agriculture urbaine

À l'instar de plusieurs villes nord-américaines, Montréal reconnait le rôle fondateur de l'agriculture dans son histoire et le développement de son territoire, mais également les apports d'une agriculture plus proprement urbaine à la lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, à l'amélioration de la qualité de l'environnement, à l'éducation relative à l'environnement et aux saines habitudes de vie, etc. La démonstration du rôle positif que peut jouer l'agriculture urbaine dans une communauté a été l'objet de plusieurs recherches et publications. Bien que ce mémoire n'explique pas en détails chacun des bénéfices de l'agriculture urbaine, les tableaux ci-dessous dressent un portrait sommaire de sa participation au développement des individus et des collectivités.

SANTÉ ET SOCIÉTÉ
▪ Apports en légumes et fruits frais (indicateur privilégié en matière de saine alimentation), sécurité alimentaire et lutte à la pauvreté
▪ Contribution à un mode de vie actif, avec des conséquences au plan de la santé physique et psychologique
▪ Éducation relative à l'environnement et aux saines habitudes de vie
▪ Expression d'une citoyenneté active
▪ Renforcement du pouvoir d'agir des personnes fragilisées et reprise de confiance en soi
▪ Réduction de la criminalité à l'échelle du voisinage
▪ Création de liens sociaux et appartenance à une communauté
▪ Développement de compétences horticoles

Sources : Duchemin & al., 2010, Izquierdo, 2007; Small, 2007; Massé & Beaudry, 2007; Brown & Jameton, 2000; Milligan & al., 2004 ; Lewis, 1991 ; Boulianne, 1999; Daclon Bouvier, 2002

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
▪ Embellissement des quartiers et amélioration du cadre de vie
▪ Contribution à la durabilité locale
▪ Réduction de l'effet d'ilot de chaleur urbain (ex. toit vert intensif)
▪ Réduction des déchets domestiques par la valorisation des matières organiques (ex. compostage communautaire)
▪ Contribution à la gestion écologique des eaux (ex. jardin de pluie)
▪ Contribution à la biodiversité (ex. corridor écologique incluant des jardins ou des vergers urbains)
▪ Appropriation et mise en valeur des terrains vacants ou des friches urbaines

Sources : Reyburn, 2002, 2006; Holland, 2004; Mougeot, 2006; Kitaya, 2009; Oberndorfer & al., 2007; Gaston & al., 2005; Warren & al., 2008

ÉCONOMIE
▪ Revenu alimentaire (en lien avec l'apport en fruits et légumes)
▪ Génération d'un revenu complémentaire (si l'AU commerciale et la vente sont permises)
▪ Stimulation des entreprises connexes (matériel horticole, semenciers, etc.)
▪ Vitrine pour l'agriculture rurale, les produits régionaux et le métier d'horticulteur
▪ Création de circuits courts de distribution alimentaire

Sources : Boulianne, 1999 ; Danso & al., 2002 ; Nugent, 1999, 2000 ; Petts, 2002.

L'agriculture urbaine permet de progresser vers une plus grande durabilité, tout particulièrement au plan social, environnemental, mais également économique. Dans sa version commerciale, l'agriculture en milieu urbain peut mener à la création d'entreprises innovatrices et génératrices de revenus et d'emploi. En période de crise économique, elle permet plus fondamentalement à la population de répondre à un besoin essentiel avec un minimum d'investissements, dans la mesure où l'espace pour la culture et l'élevage est disponible, ce qui est une des contraintes les plus importantes au développement de l'agriculture urbaine.

La réappropriation non encadrée du sol urbain peut toutefois présenter des problématiques de santé publique, notamment en termes de contamination des sols et des aliments par les métaux lourds. Qui plus est, cette réappropriation est souvent temporaire ou transitoire, et la pérennité des initiatives, loin d'être garantie. D'où, on l'aura compris, l'importance de soutenir ces initiatives.

Puisque l'agriculture urbaine a des effets positifs importants sur ce qu'on entend généralement par « qualité de vie » et qu'elle se développe par des interventions enracinées dans le paysage urbain, l'urbanisme aurait tout avantage à prendre en considération la production agricole et la distribution alimentaire, voire même à les intégrer en son sein, comme le proposent les tenants de l'urbanisme agricole.

Intégrer l'agriculture dans la planification et la gestion des municipalités

Une municipalité devra souvent travailler sur plusieurs plans afin de lever les contraintes qui pèsent sur la production alimentaire en milieu urbanisé. Le seul fait qu'il existe, à l'échelle du Québec, un règlement sur les exploitations agricoles interdisant à toutes fins pratiques l'agriculture sur le territoire de quelques centaines de municipalités traduit assez bien l'ampleur de la problématique. Ceci étant dit, les municipalités disposent de plusieurs outils pour favoriser et réguler le développement de l'agriculture urbaine sur leur territoire. Selon sa densité ainsi que la proximité des productions agricoles locales et régionales, une collectivité prendra des orientations différentes, destinées à favoriser une agriculture intra-urbaine, périurbaine ou davantage rurale. En conjuguant l'approche règlementaire, les programmes de soutien et les incitatifs à une bonne planification concertée, il est néanmoins possible de faciliter grandement le développement de l'agriculture urbaine.

1) Réviser la règlementation

La pratique de l'agriculture urbaine est balisée par une série de règlements qui conduisent souvent à limiter les usages agricoles et ce, parfois de manière involontaire. Au moins deux approches de zonage permettent de favoriser l'agriculture urbaine. La première consiste à étendre aux territoires urbains le droit de pratiquer des activités agricoles normalement réservées aux territoires périurbains ou ruraux. C'est un zonage traditionnel par type d'activité par lequel l'agriculture devient, sous certaines conditions, un usage accepté dans certaines zones non-agricoles. À titre d'exemple, à Portland (Oregon), un amendement au règlement de zonage a été récemment adopté pour permettre les jardins commerciaux et les sites de distributions alimentaires dans toutes les zones, tout en précisant des règles afin de limiter les impacts négatifs de l'achalandage dans le voisinage (City of Portland, 2011). C'est également le cas à Seattle (voir encadré).

Un zonage favorable à l'agriculture urbaine à Seattle

La refonte de la règlementation de zonage à Seattle a permis de faciliter la production et la vente d'aliments en milieu urbain : « Dans le cadre de l'année de l'agriculture urbaine (2010), le Conseil de la Ville de Seattle a approuvé le projet de loi 116907 qui soutient le mouvement grandissant de l'alimentation locale. Les ordonnances mettent à jour le code d'urbanisme de la Ville régissant les usages de l'agriculture urbaine, y compris en permettant les «fermes urbaines» et les «jardins communautaires» dans toutes les zones, avec quelques limitations dans les zones industrielles. En outre, les résidents seront désormais en mesure de vendre les produits cultivés sur leur propriété ».

Source : http://www.seattle.gov/council/newsdetail.asp?ID=10996&Dept=28

La seconde approche consiste à attribuer une fonction « d'agriculture urbaine » à certaines portions de la ville, comme c'est par exemple le cas à Cleveland. À cet endroit, la désignation de districts « agriculture urbaine » rend celle-ci possible sous certaines conditions et assure la tenure des lots à cette fin.

Il est possible de combiner ces deux types d'outils règlementaires, comme c'est le cas à Boston, où il existe un cadre règlementaire désignant à la fois un sous-district « jardin communautaire » et différentes catégories d'utilisation du sol qui réfèrent au jardinage et à la production agroalimentaire. Dans les faits, il est donc tout à fait possible pour une ville de conjuguer les deux approches, à savoir :

(1) **la mise en place d'une règlementation de zonage permettant une mixité d'activités à l'échelle de la ville ou du quartier, et donc certaines catégories d'activités agricoles, comme les jardins communautaires, l'apiculture ou l'élevage de quelques animaux de basse cour;**
(2) **la désignation d'une portion de territoire où sont autorisées l'ensemble des activités agricoles.**

Selon Mukherji & Morales (2010), « même s'il peut sembler plus proactif de dédier un secteur de la ville à l'agriculture urbaine, l'existence d'une catégorie « activités agricoles », permise dans les quartiers existants, s'avère plus favorable à la généralisation de l'agriculture urbaine » [notre traduction].

Compte-tenu que la pratique l'agriculture urbaine est touchée par de nombreux règlements, une municipalité souhaitant la favoriser ne pourra pas faire l'économie d'une révision transversale de ses outils normatifs. Une exploration des règlements de zonage de différentes villes américaines a conduit Goldstein (2010) à dresser la liste suivante des points qui devraient être traités dans le but de clarifier le statut de l'agriculture dans la ville.

> **Aspects à aborder dans le cadre d'une révision règlementaire en faveur de l'agriculture urbaine**
> Définitions : « jardin communautaire », « jardin collectif », « serre », « agriculture commerciale », « aquaculture », « élevage », etc.
> Droit de construire des installations telles que châssis, serres, poulaillers, cabanes, etc.
> Droit de vente : possibilité de vendre les produits sans permis, conditions à respecter, etc.
> Droit d'utiliser de la signalisation
> Restrictions : utilisation des pesticides, dosage du phosphore, déjections animales, etc.
> Types de productions acceptées et quantités
> Conditions sanitaires requises
> Taille des lots et les marges de recul
> Pénalités en cas d'infractions
> Responsabilités
> *Source : (Goldstein & al., 2010)*

Ainsi, à titre d'exemple, une ville comme Chicago a décidé d'interdire les poules, mais d'augmenter la taille maximale des jardins à 25 000 pieds carrés pour permettre les fermes urbaines commerciales. La Ville de Denver permet quant à elle à ses citoyens d'avoir deux ruches, mais seulement si ces dernières sont situées dans le tiers arrière de la propriété et à

une distance minimale de cinq pieds des limites de la propriété. Une demande de permis particulière peut être adressée à la Ville par les résidents désirant élever des poules en zone résidentielle (Goldstein & al., 2010). Chaque municipalité a donc la possibilité de baliser l'envergure et la nature de l'agriculture urbaine dans ses quartiers grâce à une révision de la règlementation, qui ne doit d'ailleurs pas se limiter au zonage, mais aborder la gestion des eaux, des matières résiduelles, des espaces verts, etc.

Recommandations :

+ Adapter la règlementation municipale afin de permettre, sous certaines conditions, les activités agricoles légères telles que le jardinage écologique, l'apiculture et l'élevage d'animaux de basse-cour dans les zones résidentielles.
+ Adopter un zonage mixte afin de faciliter l'établissement des petits commerces alimentaires, des marchés publics et des points de chute de produits locaux en permettant, sous certaines conditions, la vente des produits issus de l'agriculture urbaine dans les zones résidentielles.
+ Exiger des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (jardinage écologique, agriculture biologique) et compatibles avec le mode de vie urbain, tant dans les services de la Ville que dans les projets communautaires et commerciaux supportés par la Ville.

2) Créer ou bonifier des programmes de soutien

Au-delà des contraintes et des permis, les villes peuvent également élaborer différents programmes visant à soutenir le développement de l'agriculture urbaine. Le support offert par les villes aux projets d'agriculture est néanmoins très variable. Il peut se concrétiser par le financement des organisations civiles impliquées en agriculture urbaine à même un fonds de développement communautaire, comme c'est le cas à Boston ou à Madison, par le prêt ou le don de terrains appartenant à la Ville, comme dans le cas du *NeighborSpace* à Chicago, par la livraison gratuite de compost dans les jardins, par la gestion des programmes de jardins communautaires (Portland, New-York, Montréal) ou par le soutien des marchés publics.

Programmes de soutien aux jardins communautaires et collectifs

Malgré des mécanismes et des financements distincts, jardins communautaires et jardins collectifs partagent plus qu'ils ne diffèrent. C'est d'ailleurs pourquoi plusieurs auteurs et praticiens ont adopté le terme de « jardins partagés » (Boulianne et al., 2009).

Avec ses 98 jardins communautaires touchant plus de 12 000 jardiniers (Ville de Montréal, 2012), le programme des jardins communautaires de la Ville de Montréal fait bonne figure parmi les grandes villes nord-américaines. Malgré les quelques cas de contamination de sol répertoriés ces dernières années et des ressources sommes toutes assez limitées, il s'agit d'une mesure phare que la Ville a tout avantage à maintenir et même à bonifier. Considérant que plusieurs jardins communautaires à Montréal ont une liste d'attente, il serait tout à fait justifié d'accroître le nombre de parcelles disponibles.

Le professeur Éric Duchemin, de l'UQAM, suggérait, dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur Griffintown, d'offrir entre 55 et 88 jardinets (parcelles) dans ce quartier dans le cadre du programme de jardins communautaires, soit l'équivalent d'un jardin communautaire moyen et ce, afin d'accommoder les 7 000 nouveaux ménages anticipés (Duchemin, 2012). La Ville de Seattle s'est quant à elle fixé l'objectif d'atteindre un ratio minimal d'un jardin communautaire ou collectif pour chaque tranche de 2 500 foyers d'un quartier ou un village urbain.

Compte-tenu que l'accès aux aliments, et plus spécifiquement aux fruits et légumes frais, est très limité dans certains secteurs de la ville, la création de nouveaux jardins devrait tenir compte des indices de défavorisation des quartiers et de la disponibilité des aliments santé. Il serait également pertinent de considérer, dans la localisation des sites d'agriculture urbaine, la qualité de la desserte en transport collectif, afin d'assurer leur accessibilité.

Les jardins collectifs bénéficient également de certains programmes de soutien, mais il s'agit bien souvent d'une aide indirecte et ponctuelle, par exemple par le biais des programmes de lutte à la pauvreté. Parce que ces initiatives relèvent de nombreux organismes aux ressources très variables et parce que la tenure de leur terrain n'est souvent pas garantie, plusieurs jardins collectifs bénéficieraient d'un soutien direct et récurrent. Certaines municipalités ont mis en place des structures telles que les fiducies foncières afin d'assurer la pérennité de leurs jardins communautaires (voir encadré). Il s'agit peut-être également d'une piste de solution pour les jardins collectifs, qui pourraient par ailleurs être graduellement intégrés au programme municipal.

> **Jardins communautaires et fiducies foncières, une combinaison intéressante pour la pérennité des initiatives**
>
> Le programme de jardins communautaires de Seattle travaille en partenariat avec la fiducie communautaire *P-Patch*. La mission de cette fiducie est de favoriser l'accès au jardinage à un maximum de personnes, provenant de divers horizons, en travaillant à l'acquisition, l'aménagement et la protection des jardins communautaires dans les quartiers de la ville. Un des avantages de ce partenariat est de répartir le fardeau de l'acquisition du foncier entre plusieurs parties prenantes et non seulement sur la municipalité, qui finance néanmoins le programme annuellement depuis 2002.
>
> Une initiative semblable existe à Boston où le *Boston Natural Area Network Land Trust* protège de manière permanente les terrains de 44 jardins communautaires de la ville en plus d'offrir du support et d'encourager l'organisation d'activités culturelles et éducatives dans l'ensemble des jardins de la ville et ce, en collaboration avec des organismes communautaires et des agences gouvernementales.
>
> *Sources: http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/ et http://www.bostonnatural.org/communitygardens.htm*

Recommandations :

+ Soutenir techniquement et financièrement les initiatives communautaires d'agriculture urbaine afin d'encourager leur pérennité, notamment à l'égard de l'accès à long terme à des terrains propices à l'agriculture.

+ Évaluer la pertinence de la fiducie foncière d'utilité sociale comme mode de tenure des terres pour l'agriculture urbaine, périurbaine et rurale.

Incitatifs municipaux favorisant l'inclusion de l'agriculture urbaine

En plus des programmes de soutien permanent aux initiatives communautaires d'agriculture urbaine, les collectivités peuvent encourager les acteurs privés à participer au développement du système alimentaire local. Les stratégies utilisées varient considérablement d'une ville à l'autre.

À Vancouver, par exemple, la Ville a produit un guide (*Urban Agriculture Design Guidelines for the Private Realm*) à l'intention des promoteurs souhaitant intégrer l'agriculture urbaine dans les espaces publics. Ce guide présente des lignes directrices visant à faciliter l'obtention des permis de développement. Elles offrent des spécifications pour la création de parcelles de jardinage partagées et d'aménagements agricoles dans les développements privés.

À Toronto, la Ville a également développé des lignes directrices pour la création de toits verts et ce, en complément du règlement obligeant l'aménagement d'un toit vert sur les bâtiments de plus de 2 000 pieds carrés et de l'incitatif financier qui lui est associé.

Dans l'État du Maryland, aux États-Unis, la Ville de Baltimore et les comtés voisins ont quant eux la possibilité depuis 2010 d'offrir un crédit de taxes foncières pour les terrains utilisés à des fins d'agriculture urbaine. La Ville ne reçoit pas de revenus fonciers, mais elle s'assure en revanche d'une occupation dynamique et productive du sol urbain.

Incitatifs extramunicipaux

En plus des incitatifs techniques et fiscaux créés par les municipalités, d'autres motivations peuvent amener les promoteurs immobiliers à inclure l'agriculture urbaine dans le développement de nouveaux quartiers, notamment la certification LEED ND (voir encadré).

> **Certification LEED ND : un point pour la production alimentaire locale**
> La certification LEED (*Leadership in Environmental and Energy Design*) est de plus en plus populaire en Amérique de Nord pour valoriser les efforts de développement durable dans le secteur de l'architecture et du design urbain. Les promoteurs de projets immobiliers peuvent, sur une base volontaire, demander une certification LEED ND (*Neighborhood Development*) pour l'ensemble ou une partie du quartier projeté. Les crédits sont accordés en fonction de quatre grandes catégories d'interventions. Dans la catégorie modèle et design, un (1) point est accordé à la production alimentaire locale (la certification la plus élevée, Platine, exige 80 points). Le crédit 13 de cette catégorie a pour objectif de promouvoir la production alimentaire dans la communauté, la saine alimentation, la préservation des petites fermes diversifiées et de supporter le développement économique local.
>
> Pour obtenir ce crédit, le promoteur doit s'engager à ne pas interdire la production agricole sur le site et à créer un espace permanent et viable pour l'aménagement d'un jardin ou d'une serre. Il doit également veiller à ce que la gestion de cet espace soit sous la responsabilité d'une instance démocratique. La superficie à réserver pour la production dépend de la densité du projet. Dans certaines conditions, la présence d'un jardin communautaire déjà établi, d'un point de chute d'agriculture soutenue par la communauté (ASC) ou d'un marché public à distance de marche du quartier (800 m) peuvent également permettre d'obtenir ce crédit.

Recommandations

+ Créer des incitatifs fiscaux ou des concours d'innovation à l'intention des promoteurs immobiliers qui intègrent l'agriculture urbaine dans leurs projets de développement et de rénovation, tout particulièrement ceux incluant du logement social.
+ Promouvoir la création de jardins partagés dans les quartiers de plus faible densité, par exemple dans les cours arrière ou entre les résidences.

3) Intégrer l'agriculture urbaine dans les processus de planification

Il ne suffit pas de créer quelques jardins communautaires pour améliorer l'accessibilité des aliments dans une collectivité. Au-delà, il est nécessaire de réfléchir et de planifier les liens entre des projets souvent isolés, les mécanismes de coordination entre les acteurs (publics/privés, filières, échelle de gouvernance), l'accessibilité alimentaire dans les quartiers défavorisés, etc. En somme, pour optimiser l'offre alimentaire dans une collectivité, mieux vaut le faire en suivant une démarche structurée et inclusive de planification territoriale.

Jusqu'à tout récemment, l'urbanisme ne s'était pas montré très intéressé par les questions alimentaires et agricoles. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène, notamment un intérêt plus marqué des urbanistes pour le cadre bâti, la réduction des questions agroalimentaires au monde rural et au secteur privé, le manque de ressources pour initier des programmes à cet effet, l'impression qu'il n'y a pas de problème avec le système alimentaire actuel ou simplement le manque de connaissance sur cette question (Pothukuchi & Kaufman, 2000). De plus en plus d'auteurs et d'organisations, dont l'*American Planning Association*, reconnaissent toutefois la pertinence des questions alimentaires dans l'agenda urbanistique, et donc dans la planification des milieux urbains (Mendes & al., 2008). Ici encore, il n'y a pas une façon unique de procéder, mais il est possible de tirer des leçons des démarches entreprises par plusieurs villes nord-américaines au cours des dernières années.

Mise sur pied d'un Conseil de la politique alimentaire

Plusieurs villes nord-américaines se dont dotées de Conseils de la politique alimentaire (*food policy councils*), organisations composés de citoyens et d'experts provenant de plusieurs domaines qui plaident auprès des municipalités pour l'adoption de politiques et de programmes favorables à l'alimentation locale et l'agriculture urbaine (ex. Toronto, Portland, voir encadré plus bas). En suivant les recommandations de ces conseils, certaines villes adoptent des mesures en lien avec l'agriculture urbaine dans leur plan d'aménagement et de développement (ex. Seattle, Milwaukee, Vancouver), leur plan de développement durable (ex. Baltimore, Montréal, Portland) ou leur plan de lutte aux changements climatiques (ex. Kansas City). Certaines villes vont jusqu'à affirmer que la planification du système alimentaire est une responsabilité municipale (ex. San Francisco).

Sans être un Conseil de la politique alimentaire en soi, le comité Nourrir Montréal de la CRÉ de Montréal a fait plusieurs recommandations à propos du système alimentaire montréalais. La préoccupation fondamentale de Nourrir Montréal est l'accès à une alimentation de qualité pour tous. À cet égard, il a notamment déposé un mémoire en 2007 dans le cadre des consultations sur l'avenir de l'agriculture au Québec dans lequel il invitait le Gouvernement du Québec à appuyer la mise en place de marchés saisonniers, de programme d'achats groupés d'aliments, la promotion de saines habitudes alimentaires ainsi que le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Le Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM), lancé en mai dernier, vise quant à lui à « développer collectivement un regard durable, innovant et multisectoriel sur notre système alimentaire montréalais et de doter la région d'un outil de développement en la matière » (Conférence régionale des élus de Montréal, 2010). La Ville de Montréal devrait être un partenaire de première ligne dans cette démarche.

Recommandation :

+ Participer à la mise sur pied d'un Conseil de la politique alimentaire à Montréal en collaboration avec les acteurs du milieu.

Inventaires des initiatives, des contraintes et des opportunités

Une des premières étapes visant l'intégration de l'agriculture urbaine dans la planification municipale consiste à réaliser un inventaire des initiatives existantes et des terrains disponibles pour la pratique de l'agriculture sur le territoire. Cette démarche a bien sûr tout avantage à impliquer les citoyens (Taylor Lovell, 2010).

L'Office de consultation publique de Montréal a mis en place un portail internet permettant à la population d'y inscrire les jardins privés et publics, les sites de compostage et autres initiatives en lien avec l'agriculture urbaine à Montréal (http://montrealacultiver.com/carte-des-initiatives/). Un portail similaire a également été mis en ligne par la Conférence régionale des élus de Montréal, en partenariat avec la Direction de santé publique (http://www.agriculturemontreal.com/carte). Il serait évidemment souhaitable qu'à terme, la Ville se dote d'un portail unique à cet effet. Le volet « conversationnel » de ce type de portail est des plus porteurs en matière de diffusion des savoirs, voire même d'évaluation des meilleures pratiques.

> **Le plan d'agriculture urbaine de *Southeast False Creek* à Vancouver : une planification de l'agriculture urbaine à l'échelle du quartier**
> *Southeast False Creek* est un développement mixte de haute densité qui comptera à terme 6 600 unités d'habitation. Le quartier est aménagé dans un ancien secteur industriel et commercial de la ville de Vancouver, qui souhaitait en faire un modèle de développement durable pour la tenue des Jeux olympiques de 2010. Voilà pourquoi on l'appelle également le village olympique. En plus des unités d'habitation, on y retrouve un centre communautaire, une école primaire, une épicerie moyenne, des circuits pédestres et cyclables connectés avec ceux de la ville et environ 26 acres de parcs, espaces verts et terrains de jeux. Plusieurs bâtiments sont certifiés LEED Or et Platine.

L'agriculture urbaine a été ciblée comme une stratégie clé pour la durabilité du projet et a donc été incluse dans la démarche de planification. Le plan d'agriculture urbaine comprend l'aménagement d'un jardin communautaire de démonstration ainsi qu'une politique permettant l'aménagement comestible, le jardinage sur les toits et dans les cours ainsi que l'installation d'un marché fermier sur la place centrale (Holland Barrs Planning Group, 2007).

***Diggable City* à Portland : un inventaire de l'agriculture urbaine à l'échelle de la ville**

En 2002, la Ville de Portland et le comté de Multnomah ont passé une résolution visant la création d'un comité de la politique alimentaire afin de conseiller les deux gouvernements sur les enjeux alimentaires tels que l'approvisionnement institutionnel, le compostage commercial, le soutien aux travailleurs agricoles temporaires et la protection du territoire agricole.

Dès 2004, une consultation menée auprès de 17 000 citoyens a permis de confirmer l'importance accordée par la population à l'accès aux jardins communautaires et aux produits locaux biologiques. Le commissaire de la Ville, Dans Saltzman, a alors demandé à ce que soit réalisé un inventaire des terrains vacants appartenant à la municipalité. Orchestré par le *Portland Multnomah Food Council*, le projet *Diggable City* consista à produire un inventaire informatisé des terrains vacants, une évaluation du potentiel de production de ces terrains ainsi que des recommandations. L'inventaire des terres a permis une meilleure intégration de l'agriculture urbaine dans la planification municipale et les politiques en découlant (Mendes & al., 2008). En effet, les documents de vision proposés par la Ville en 2007 (*VisionPDX*) et en 2012 (*The Portland Plan*) réfèrent tous deux à l'accès aux jardins communautaires dans les quartiers.

La région de Portland comptait, en 2008, plus de 30 marchés fermiers, 20 projets d'agriculture soutenue par la communauté tandis que la ville de Portland gérait 30 jardins communautaires, à quoi s'ajoutent de nombreux autres jardins portés par des organismes communautaires ou des institutions (Mendes & al., 2008).

Recommandations :

+ Réaliser un inventaire des initiatives et des espaces vacants à l'échelle de la ville afin d'évaluer le potentiel de production agricole urbaine.
+ Arrimer la planification du développement de l'agriculture urbaine avec les autres plans touchant le secteur agroalimentaire et le territoire agricole à Montréal, soit notamment :
  - Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
  - Le Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM) initié par la Conférence régionale des élu(e)s;
  - Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;
  - Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et ses différents règlements;
  - Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC métropolitaines;
  - La Politique bioalimentaire du Québec, le cas échéant.
+ Travailler en concertation avec le milieu de la recherche afin de poursuivre les études et les évaluations nécessaires, notamment en matière de santé publique et d'aménagement du territoire.

L'urbanisme et le territoire agricole

L'urbanisme agricole ou « l'agriculture soutenue par la municipalité »

Au-delà de l'agriculture urbaine, l'urbanisme agricole (*agricultural urbanism* ou *food urbanism*) se veut un cadre de planification qui intègre les fonctions agricoles dans l'aménagement du territoire urbanisé. A ce titre, il n'est pas uniquement question de faire de l'agriculture en ville ou dans sa périphérie immédiate, mais d'intégrer l'ensemble de l'activité agricole (production, transformation, transport, vente, formation, etc.) dans la planification territoriale afin d'optimiser l'approvisionnement alimentaire. Les tenants de l'urbanisme agricole avancent qu'une agriculture à l'échelle humaine et supportée par la municipalité devrait constituer la base du système alimentaire bio-régional puisqu'il s'agit d'une condition préalable à l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaire locale et régionale (Condon & al., 2010 : 105).

À l'heure actuelle, l'urbanisme agricole en est encore à ses balbutiements. Quelques publications ont été produites sur le sujet (Mullinix& al., 2008; Grimm, 2009; De La Salle & Holland, 2010, Condon & al., 2010), mais très peu de municipalités semblent avoir réalisé de projets concrets s'en inspirant. Il est vrai que cette approche peut, à première vue, être perçue comme une stratégie pour repousser, encore une fois, les limites de la ville et poursuivre l'étalement urbain. Il y a bien un risque, mais il faut examiner plus en détails les propositions de l'urbanisme agricole pour constater les solutions très innovatrices qu'il propose à plusieurs problèmes vécus aux frontières du périmètre d'urbanisation et de la zone agricole.

Plutôt que de s'en remettre exclusivement à une approche règlementaire, qui ne garantit nullement que les terres agricoles soient effectivement mises en production, l'urbanisme agricole propose d'incorporer les pratiques du design urbain et de la production alimentaire locale aux développements situés aux frontières de la zone agricole : « Plutôt que de traiter la frange urbaine en la séparant du tissu urbain par des zones tampons, les principes de l'urbanisme agricole prônent la continuité du tissu urbain en tissu agricole par un traitement soigné des espaces de transition » (Boucher, 2009 : 3).

Cette notion de transition douce entre la zone agricole permanente et le périmètre d'urbanisation vise à réduire la spéculation sur les terres agricoles situées à proximité des zones urbanisées, la pression de dézonage exercée sur les gouvernements locaux, le nombre important de demandes d'exclusion de la zone agricole ainsi qu'à accroître l'accessibilité des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs. Certains auteurs proposent en ce sens de créer des fiducies communautaires (encore elles), financées par les fonds provenant des développements privés en bordure de la zone verte, développements qui devraient par ailleurs préserver de 60 à 75% de leur superficie aux activités agricoles.

Imagine Southlands : un projet d'urbanisme agricole qui suscite beaucoup d'espoirs… et d'inquiétudes

Le projet Southlands, à Tsawwassen près de Delta en Colombie-Britannique, est l'un des premiers développements imaginés selon les principes de l'urbanisme agricole. Les promoteurs souhaitent construire 950 unités d'habitation variées sur 20% de leur propriété de 537 acres et transférer les 80% restants, soit 430 acres, à la municipalité de Delta.

Selon les promoteurs, il s'agit d'abord d'un plan de développement agricole. Les meilleures parcelles de terre seraient utilisées pour l'agriculture et une partie des revenus provenant de la vente des unités d'habitation permettraient des travaux de drainage et d'irrigation dans les parcelles agricoles afin d'optimiser leur productivité. Les quartiers résidentiels seraient quant à eux entourés de trois parcs et construits autour d'une place publique (*market square*) où différentes activités commerciales et culturelles pourraient se dérouler, toujours en mettant l'emphase sur les liens entre l'agriculture et la communauté.

Malgré les bonnes intentions des promoteurs, malgré le fait que le nombre d'unités d'habitation ait été réduit de moitié et malgré l'embauche d'un pionnier du nouvel urbanisme et apôtre de la protection du territoire agricole (Andres Duany), le projet demeure controversé auprès de la population de Tsawwassen. Il faut dire que le site en question n'est est pas à ses premiers débats publics. Le terrain a été jusqu'en 1981 protégé par la loi sur la protection du territoire agricole de la Colombie-Britannique (*Agricultural Land Reserve* ou *ALR*), mais retiré par la suite sous l'argument qu'il n'était pas très propice à l'agriculture. Par contre, il s'agit d'un site migratoire important pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Aujourd'hui encore, les écologistes, les agriculteurs et les promoteurs ne s'entendent pas sur l'avenir du site, si bien que la ville a envisagé l'option de le remettre sous la protection de l'ALR.

Le projet Southlands illustre assez bien la tension qui peut exister entre le développement urbain, la protection du territoire agricole et la préservation des écosystèmes naturels, autant d'enjeux qui doivent être abordé de front en aménagement du territoire. Les propositions de l'urbanisme agricole n'ont pas été très bien reçues par *l'Agricultural Land Commission* de la Colombie-Britannique, même si cette dernière est forcée d'admettre qu'environ 33% du territoire agricole de la région métropolitaine de Vancouver n'est pas réellement utilisé pour l'agriculture (Condon & al., 2010). Une chose est certaine : si la planification territoriale à l'échelle municipale et métropolitaine doit intégrer les questions alimentaires et agricoles, cela ne devrait en aucun cas compromettre les efforts de protection et de valorisation du territoire agricole.

Recommandation :

+ Encourager, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation existant, la réalisation d'un projet pilote d'urbanisme agricole sur des terrains limitrophes à la zone agricole et documenter ses retombées sociales, environnementales et économiques afin d'évaluer le potentiel du modèle.

La protection et la valorisation du territoire agricole

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) reçoit annuellement près de 3000 demandes d'exclusion de la zone agricole, dont près de la moitié concernent des projets d'usage résidentiel (CAAAQ, 2008). Les pressions exercées par le développement immobilier sur les terres agricoles viennent bouleverser l'équilibre socio-économique du milieu, en induisant une augmentation de la valeur des terrains (CAAAQ, 2008). Le lotissement potentiel d'une terre agricole en parcelles de terrains constructibles peut mener à des hausses du prix au mètre carré, et rendre d'autant plus attrayant le changement de vocation de la terre, pour ses propriétaires comme pour la municipalité. Cette tendance peut freiner l'acquisition de terres dans un objectif de production agricole ou pour d'autres usages compatibles reliés au secteur bioalimentaire. Ce handicap vient s'ajouter aux obstacles financiers qui se posent pour la relève et la pérennité des activités agricoles et connexes.

De plus, la perte des meilleurs sols agricoles à proximité des centres urbains vient remettre en question la vitalité et même la viabilité de l'agriculture périurbaine, avec tout le potentiel de distribution, de dynamisation de l'industrie bioalimentaire dont elle s'accompagne et de complémentarité, à la fois marchande et humaine, avec l'agriculture urbaine. C'est pourquoi une réflexion sur le développement de l'agriculture urbaine à Montréal ne peut pas être menée sans une prise de position importante sur la protection du territoire agricole périurbain et rural.

> **Rapport Pronovost : réaliser l'ampleur du gaspillage des terres agricoles**
> « Il faut réaliser l'ampleur du gaspillage que représente l'expansion du périmètre des villes, petites et grandes, vers la zone agricole. La revendication visant à établir sa propriété résidentielle dans les meilleures terres du Québec, sous prétexte qu'il n'y a plus de territoire à bâtir dans la municipalité, est une conception dépassée. On ne peut pas se réclamer, d'une part, du développement durable et poursuivre, d'autre part, un tel mode d'occupation du territoire. »
> *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008*

Tel que mentionné le rapport Pronovost, un gaspillage immense de terres fertiles est actuellement à l'œuvre malgré l'existence de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAA), avec de lourdes conséquences dans la région métropolitaine de Montréal. La superficie et la qualité des terres perdues ne seront jamais compensées par un développement de l'agriculture urbaine, même s'il est soutenu par la municipalité. Les terres agricoles ne sont pas seulement le grenier du Québec, elles rendent une multitude d'autres services écologiques à la région métropolitaine. Il y a donc urgence d'agir à la fois sur le modèle d'urbanisation des municipalités et sur la valorisation des terres agricole.

La densification du milieu urbain

Le caractère inévitable des besoins d'expansion du développement résidentiel sur la zone agricole est de plus en plus remis en question. La Communauté métropolitaine de Montréal a d'ailleurs reconnu dans son plan d'aménagement et de développement (PMAD) que l'actuel périmètre d'urbanisation était suffisant pour répondre aux besoins de développement des vingt prochaines années.

La construction de la ville sur la ville, notamment par la densification et la rationalisation de la planification urbaine, est également soutenue par les conclusions du rapport Ouimet : « diminuer la pression sur la zone agricole par une gestion plus serrée de l'urbanisation, soucieuse d'optimiser l'utilisation de l'espace [...] ». Le rapport recommande plusieurs ajustements à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), notamment la fin des exclusions de la zone agricole au cas par cas (Ouimet, 2009).

En complémentarité avec la démarche sur l'agriculture urbaine, il faut donc d'une part protéger intégralement les terres agricoles de la grande région métropolitaine (à l'exception d'exclusions pour des usages d'intérêt public), notamment par des modifications législatives à la LPTAA et par un engagement municipal à pérenniser la zone agricole. D'autre part, un modèle d'urbanisation plus dense et plus compact doit devenir la norme. Celui-ci se doit d'être plus économe en ressources, tout en bâtissant des milieux de vie de qualité laissant une place sensible au verdissement et aux activités agricoles productives. Ce modèle de développement, celui des collectivités viables, a été exposé dans de nombreuses publications de Vivre en Ville[1].

Recommandations :

+ Protéger la zone agricole permanente de la ville de Montréal et de la région métropolitaine.
+ Préconiser un modèle d'urbanisation axé sur la mixité et la densité.

22

[1] Voir notamment Vivre en Ville (2011). *Et si le PMAD ne changeait (presque) rien ?*, Mémoire déposé à la CMM dans le cadre des consultations sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

L'agriculture urbaine, au service de l'aménagement durable du territoire

L'agriculture urbaine permet d'accroitre la superficie occupée par l'agriculture dans la ville. Mais aux franges du périmètre urbain, et au-delà, il est crucial de valoriser pleinement les activités agricoles en milieu rural, sans lesquelles la sécurité alimentaire des villes est inatteignable. L'établissement de partenariats entre le milieu urbain et le milieu rural peut soutenir cette valorisation.

En arrimant les besoins en nourriture des populations urbaines avec le potentiel productif des collectivités rurales en périphérie, il est tout à fait imaginable que s'établissent entre les deux des partenariats mutuellement bénéfiques, un peu à l'image de ce que propose l'agriculture soutenue par la communauté (ASC)[2]. Il est par exemple possible d'imaginer passer de l'idée de « fermier de famille » à celle de « fermiers de quartier » afin de renforcer la solidarité entre un village et un quartier. Cela est d'autant plus pertinent que de nombreuses municipalités rurales québécoises sont jugées dévitalisées et que des partenariats durables avec le milieu urbain pourraient contribuer à leur revitalisation.

Éco-territoire 21 : la Ville de Longueuil veut valoriser ses terres agricoles et favoriser un meilleur continuum ville-campagne

Le projet Éco-Territoire 21 vise à remettre en culture 131 hectares des franges agricoles qui étaient à l'abandon, dont 55 en agriculture biologique. Le projet, initié il y plus de 10 ans, a finalement reçu un financement lui permettant d'aller de l'avant. La mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, souligne que «l'un des objectifs du projet Éco-Territoire 21 consiste à développer une agriculture périurbaine durable, permanente, diversifiée, respectueuse de l'environnement, et axée sur les besoins et les préoccupations des citoyens ».

Source : http://www.longueuil.ca/

L'agriculture urbaine présente pour finir un potentiel de sensibilisation à l'importance de l'agriculture et du territoire agricole et, en somme, la possibilité d'attaquer de front au moins trois problèmes importants de notre temps, ancrés dans le territoire : la perte de territoire agricole au profit de l'étalement urbain, la faible durabilité du système alimentaire et le manque de relève et de main d'œuvre agricole.

L'agriculture urbaine est donc un des leviers dont disposent les décideurs pour réduire le clivage qui persiste entre collectivités rurales et urbaines et contribuer, du même souffle, à un aménagement plus durable du territoire.

23

2 Formule selon laquelle le consommateur (appelé « partenaire ») s'engage à financer un producteur agricole (appelé « fermier de famille ») pour qu'il lui fournisse une quantité déterminée de « paniers » de produits au cours de l'année. Une multitude de variantes existent, mais elles engagent généralement une responsabilité partagée entre le fermier et le mangeur.

Bibliographie

BOUCHER, I., 2009, « D'agriculture urbaine à urbanisme agricole : une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire », Document de veille, MAMROT, 7 pages.

BOULIANNE, M., 1999, Agriculture urbaine, rapports sociaux et citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique, Cahier du CRISES, Collection Études de csa d'entreprises d'économie sociale, ES9917.

BOULIANNE, M., 2001, « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois. Empowerment des femmes ou domestication de l'espace public ? », *Anthropologie et société*, vol. 25, 1 : 63-80.

BOULIANNE, M. & al., 2009, *Répertoire des jardins partagés des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches*, Centre de recherche, d'innovation et de développement de l'économie solidaire, Université Laval.

BRITISH COLUMBIA, 2008, The British Columbia Agriculture Plan. Growing a Healthy Future for B.C. Families.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois [CAAAQ], 2008, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*.

CHARLAND, C. (2010). *Analyse de la contribution éducative de projets d'agriculture urbaine en vigueur dans les grands centres urbains du Québec*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, 81 p.

CITY OF PORTLAND, 2011, « Urban Food Zoning Code Update Concept Report. Enhancing Portlander's Connection to Their Food and Community », Bureau of Planning and Sustainability, Juillet 2011, en ligne : http://www.portlandonline.com/bps/foodcode

CONDON P. & al., 2010, « Agriculture on the edge : strategies to abate urban encroachement onto agricultural lands by promoting viable human-scale agriculture as an integral element of urbanization », *International Journal of Agricultural Sustainability*, 8 (1&2) : 104-115.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL, 2012, *La collectivité montréalaise se mobilise autour du système alimentaire*, communiqué de presse, en ligne : http://credemontreal.qc.ca/cre_news/la-collectivite-montrealaise-se-mobilise-autour-du-systeme-alimentaire/

DACLON BOUVIER, N., 2001, *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin : le cas de Montréal*. Thèse de doctorat, Montréal, INRS-Urbanisation, culture et société, Université du Québec à Montréal, 149 p.

DANSO, G.P. D., P. WIAFE-ANTWI et L. GYIELE, 2002, « Income of Farming Systems around Kumasi », Department of Agricultural Economics, KNUST/IWMI, Kumasi In: *The Economics*

DEELSTRA, T. et H. GIRARDET, 2000, Urban agriculture and sustainable cities, p.43-65, in BAKKER et al. [dir], Growing Cities, Growing Food. Urban agriculture in the policy agenda. (en ligne) http://www.ruaf.org/node/56, consulté le 10 mars 2008.

DE LA SALLE, J. & M. HOLLAND, 2010, *Agriculture Urbanism. Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL, 2006, « La disparité dans l'accès à des aliments santé à Montréal. Une étude géomatique », Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

DROUIN, L., 2012, *L'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire*, conférence présentée dans le cadre du Colloque sur l'agriculture urbaine à Montréal, Office de consultation publique de Montréal, 17 mai 2012.

DUCHEMIN, E., 2011, *Pour l'inclusion de l'agriculture urbaine dans le plan d'aménagement territorial de la CMM*, Mémoire présenté à la journée de consultation citoyenne de l'École d'été d'agriculture urbaine, 18 août 2011.

DUCHEMIN, E. & al., 2010, « L'agriculture urbaine : un outil mutldimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigO*, Volume 10 numéro 2 | septembre 2010 (en ligne), URL : http://vertigo.revues.org/10436 ; DOI : 10.4000/vertigo.10436, consulté le 16 mars 2012.

FUNCHES, B., 1992, « The Role of Urban Agriculture in Reclaiming the Urban Environment », p.133-139, in WALTER et al. [dir], *Sustainable Cities. Concepts and Strategies for Eco-City Development*. Eco-Home Media, Los Angeles, 354 p.

GASTON, K.J., R.M. & al., 2005, « Urban domestic gardens (II) : Experimental tests of methods for increasing biodiversity », *Biodiversity and Conservation* vol. 14, no 2, p. 395-413.

GAUDREAU, V., 2011, *Analyse de l'agriculture urbaine dans les grands centres urbains en Amérique du Nord*, Essai de maitrise, Centre de formation universitaire en environnement, Université de Sherbrooke, 126 p.

GOLDSTEIN, M. & al., 2011, *Urban Agriculture. A Sixteen City Survey of Urban Agriculture Practices Across the Country*, Turner Environmental Law Clinic, Emory Law School.

GRIMM, J., 2009, *Food Urbanism. A sustainable option for urban communities*, College of Design, Iowa State University.

HOLLAND BARRS PLANNING GROUP, 2007, *Designing Urban Agriculture Opportunities For Southeast False Creek*, Rapport préparé pour la ville de Vancouver.

IZQUIERDO, J., 2007, « Urban agriculture : Urban farming against hunger ». Appropriate Technology. vol. 34, no 1, p. 15-17.

KITAYA, Y., YAMAMOTO, M., Hirai, H., and SHIBUYA, T. (2009). Rooftop farming with sweet potato for reducing urban heat island effects and producing food and fuel materials. In Department of international development engineering (IDE). The seventh international conference on urban climate, [En ligne]. http://www.ide.titech.ac.jp/~icuc7/extended_abstracts/pdf/404552-1-090521075201-002.pdf (Page consultée le 23 novembre 2010).

LEWIS, Charles A. (1991) Effects of Plants and Gardening in Creating Interpersonal and Community Well-

Being, p.55-64, in RELF, D. [dir] The Role of Horticulture in Human Well-being and Social Development. A

National Symposium. Timber Press, Portland, 254 p.

MASSÉ, B., et BEAUDRY, M., 2008, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*. In Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (aruc). [En ligne] http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-01-2008.pdf (Page consultée le 29 octobre 2010).

MENDES, W. & al., 2008, « Using Land Inventories to Plan for Urban Agriculture : Experiences From Portland and Vancouver », *Journal of the American Planning Association* 74, 4 : 435-449.

MILLIGAN, C., A. GATRELL et A. BINGLEY, 2004, « 'Cultivating health' : Therapeutic landscapes and older people in northern England », *Social Science and Medicine*. vol. 58, no 9, p. 1781-1793.

MUKHERJI, N. & A. MORALES, 2010, « Zoning for Urban Agriculture », *Zoning Practice*, American Planning Association.

MULLINIX, K. & al., 2008, « Agricultural Urbanism and Municipal Supported Agriculture : A New Food System Path for Sustunaible Cities », White Paper submitted for the Surrey Regional Economic Summit, 8/30/2008.

NUGENT, R. A., 1999, Measuring the sustainability of urban agriculture. In: Mustafa Koc, Rod MacRae, Luc JA Mougeot and Jennifer Welsh (eds), *For hunger-proof cities: sustainable urban food systems*, p. 95-99.

NUGENT, R. A., 2000, « The impact of urban agriculture on the household and local economies ». In: *Growing cities, growing food: urban agriculture on the policy agenda*, p. 76-97.

PETTS, J., 2002, « Costs and Benefits of Urban Agriculture in East London: A Discussion Paper ». SUSTAIN UK In: *The Economics of Urban Agriculture - Urban Agriculture Magazine* no. 7, August 2002, p. 34-36.

OBERNDORFER, E. & al., 2007, « Green Roofs as Urban Ecosystems: ecological Structures, Functions and Services », *BioScience*, vol. 57, n° 10, p. 823-833.

OUIMET, B., 2009, *Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés.*

NOURRIR MONTRÉAL, 2007, *2 millions de bouches à nourrir, 2 milliards de repas par année*, Mémoire déposé dans le cadre des Consultations sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.

POTHUKUCHI, K. & J. KAUFMAN, 1999, « Placing the food system on the urban agenda : The role of municipal institutions in food systems planning », *Agriculture and Human Values* 16 : 213-224.

POTHUKUCHI, K. & J. KAUFMAN, 2000, « The food system : A stranger to the planning field », *Journal of the American Planning Association* 66, 2 : 112-124.

REYBURN, S., 2002, « Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal », *Vertigo*, Vol 3 No 2, Octobre 2002. (En ligne) http://www.vertigo.uqam.ca/vol3no2/art6vol3n2/stephen_reyburn.html, consulté le 10 mars 2008.

REYBURN, S., 2006, « Evaluation de la contribution de l'AU communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie ». Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor en Etudes urbaines, Montréal, Urbanisation, culture et société Université du Québec à Montréal, 229 p.

SMALL, R., 2007, « Urban agriculture : Organic gardens bring hope to poor urban communities ». Appropriate Technology. vol. 34, no 1, p. 18-24.

SMIT J. et al. (1996). *Urban Agriculture. Food, Jobs and Sustainable Cities*. UNDP, Publications Series for Habitat II, Volume I, New York, 300 p.

TAYLOR LOVELL, S., 2010, « Multifunctional Urban Agriculture for Sustainable Land Use Planning in the United States », *Sustainability* 2010, 2 : 2499-2522.

VILLE DE MONTRÉAL, 2012, Conférence présentée lors du colloque sur l'agriculture urbaine à Montréal, Palais des congrès, 17 mai 2012.

VIVRE EN VILLE, 2011, *Et si le PMAD ne changeait (presque) rien ?*, Mémoire déposé à la CMM dans le cadre des consultations sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

WARREN, P.S., S.B. LERMAN et N.D. CHARNEY. 2008. « Plants of a feather : Spatial autocorrelation of gardening practices in suburban neighborhoods », *Biological Conservation* vol. 141, no 1, p. 3-4.

www.vivreenville.org

info@vivreenville.org

Québec
Centre culture et environnement Frédéric Back
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone 418·522·0011

Montréal
Maison du développement durable
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
Téléphone 514·394·1125

Gatineau
177, Promenade du Portage, 3e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4
Téléphone 819·639·0427